

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CONDE SUR NOIREAU

R E C E P I S S E D E D E P O T

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
BP 94
14110 CONDE SUR NOIREAU
TEL : 02 31 69 01 28

JEUX C CASINO CONSULTANT

RUE MICHEL D'ORNANO
FALAISE
14700 FALAISE

V/REF :
N/REF : 2000 B 445 / A-550

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CONDE SUR NOIREAU CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 02/07/2001, SOUS LE NUMERO A-550,

ACTE S.S.P. EN DATE DU 01/06/2001

CESSION DE PARTS

... CONCERNANT LA SOCIETE
JEUX C CASINO CONSULTANT
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
RUE MICHEL D'ORNANO
FALAISE
14700 FALAISE

R.C.S CONDE SUR NOIREAU 418 662 755 (2000 B 445)

LE GREFFIER



CESSION DE PARTS S.A.R.L.

JEUX C CASINO CONSULTANT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 Frs
Siège social : Rue Michel d'Ornano 14700 FALAISE
RCS : Falaise



Les soussignés,

- Madame Véronique BURIEZ, demeurant Casino de Cauterets - Esplanade des oeufs 65110 CAUTERETS

D'une part

- Monsieur Luc LE BORGNE, demeurant Casino de Cauterets - Esplanade des oeufs 65110 CAUTERETS

D'autre part

Ont préalablement à la cessions de parts, objet des présents, exposé ce qui suit :

Madame Véronique BURIEZ est titulaire de 250 parts sociales de 100 francs chacune, portant les numéros 226 à 475 sur les 500 parts composant actuellement le capital de la SARL JEUX C CASINO CONSULTANT, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 Francs dont le siège social est à FALAISE (14700) Rue Michel d'Ornano

La dite société, constituée suivant acte sous seing privé en date du 30 avril 1998 à FALAISE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FALAISE.

Ceci étant exposé, il est passé à la cession de parts objet des présentes.

CESSION DE PARTS

Madame Véronique BURIEZ cède et transporte, par les présentes sous les garanties habituelles de fait et de droit à Monsieur Luc LE BORGNE qui accepte, les 250 parts sociales de 100 francs chacune, numéros 226 à 475 inclus dont elle est propriétaire dans la SARL JEUC C CASINO CONSULTANT.

POPRIETE - JOUISSANCE

Monsieur Luc LE BORGNE sera propriétaire des parts cédées ci-dessus à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux dites parts, soit en vertu des statuts de la société soit en vertu de la loi.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 25 000 Francs pour les 250 parts cédées.

Ce prix est payé à l'instant par Monsieur Luc LE BORGNE à Madame Véronique BURIEZ qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance.

.../....

VB

SIGNIFICATION A LA SOCIETE

Conformément à l'article 1690 du Code Civil la présente cession sera signifiée à la SARL JEUX C CASINO CONSULTANT à la requête de Madame Véronique BURIEZ.

Toutefois cette notification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de cette formalité, ainsi que pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

FRAIS

Les frais et droits des présents, et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par Monsieur Luc LE BORGNE qui s'y oblige expressément.

DECLARATION POUR LES SERVICES FISCAUX

Le cédant déclare que la SARL JEUX C CASINO CONSULTANT est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraire et ne confèrent pas la jouissance des droits immobiliers.

Fait en six originaux dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement, et deux pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

A FALAISE, le

01 juin 2001

VILLE	Falaïse	5/06/2001
N°	15	41/1
		240,00
		1200,00
		1440,00